



RÈGLEMENT 2022

1 - Le HEIVA i PARIS 2022 est une compétition internationale de 'Ori Tahiti ouverte à tous danseurs/euses de toute nationalité pour concourir à l'événement dans différentes catégories.

La compétition se déroulera à **L'OPERA DE MASSY**

Le vendredi 16 septembre 2022 à 20h00, Soirée d'Ouverture

Troupes Mehura & Troupes 'Otea

Le samedi 17 septembre 2022 à 14h00

Selection des solistes 'Ori Tama/Vahine/Tane, et troupes 'Otea Tama avec remise des prix des concours Tama et des sous catégories des concours adultes.

Le samedi 17 septembre 2022 à 20h00, Soirée des Finales

Soirée des Finales avec Remise des Prix des concours adultes solistes et troupes

2 - Frais d'inscription :

Les frais d'inscription s'élèvent à :

- **50 euros** forfait pour un candidat adulte se présentant dans 1 ou plusieurs catégories (candidats ayant 15 ans et + à la date du concours).
- **30 euros** forfait pour un enfant se présentant dans 1 ou plusieurs catégories Tama (candidats entre 6 et 14 ans à la date du concours)

IMPORTANT : Les frais d'inscriptions comprennent les frais de dossier **uniquement pour le candidat et la (ou les) compétition(s) à laquelle il/elle se présente en solo ou en troupe et ne sont pas remboursables.**

Le nombre d'inscriptions à la compétition est limité à la capacité d'accueil de l'opéra, une modération est appliquée pour chaque candidature posée. Les inscriptions déjà réglées seront prioritaires.

Backstages / coulisses

Pour les candidats en compétitions adultes, les frais d'inscription ne donnent pas de place dans le public, ni à un accompagnant..

Seuls les candidats des catégories TAMA seront accompagnés du tuteur/accompagnant qui sera renseigné 1 mois avant le concours, l'inscription ne donne pas droit à des places dans le public. Les candidats des catégories adultes devront se présenter seuls sous peine de disqualification.

Pour la séance des finales, les troupes sélectionnées pourront avoir 1 accompagnant pour les aider (maquillage/costume/coiffure) et respecter le timing du programme. Chaque troupe devra communiquer l'identité de son accompagnant à l'organisation le jour de l'événement.

Du personnel qualifié accompagnera les compétiteurs en backstage.

De l'eau sera mise à la disposition des candidats en coulisses.

Pas de grignotages autorisés en coulisses, veuillez à vous restaurer avant ou en dehors de la salle, merci.

3 - Dates des inscriptions

Les inscriptions débutent le 11 janvier 2022, se clôturent le dimanche 15 août 2022 à minuit et doivent avoir été réglées à cette date pour être validées.

Toute inscription après ce délai sera refusée.

Lorsque la capacité maximale de compétiteurs est atteinte par catégorie, cette dernière sera fermée.

4 - Condition Physique des candidats

Chaque candidat déclare en tout état de cause, lors de son inscription avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive/danse et détenir l'attestation en ce sens établie par le médecin de manière à pouvoir la produire si la production du Heiva i Paris la demande. Le candidat s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter le règlement du HEIVA I PARIS en ce sens. En cas de santé particulière, il est de la responsabilité du candidat d'en informer l'organisation pour qu'elle prévienne le médecin sur place, à l'Opéra de Massy.

Mesures anti-COVID

Tout candidat et accompagnant s'engage, de sa propre initiative, à ne pas venir en cas de symptômes du COVID-19 afin de ne pas risquer de contaminer les personnes présentes à l'événement du 16 et 17 septembre 2022. Si la situation le nécessite, un test COVID-19 antigénique négatif de moins de 24h sera demandé à l'entrée des backstage. Des attestations sur l'honneur seront également à remplir en temps voulu, des gels hydroalcooliques seront à disposition dans chaque loges, ainsi que des masques jettables qui seront à disposition au sortir de scène. Si cela est nécessaire, nous demanderons à chacun d'appliquer les lois en vigueur au moment de l'événement (comme par exemple port du masque en toute circonstances backstage ou autre).

5 - Présentation des candidats

Les candidats doivent se présenter aux séances des éliminatoires et des finales, aux heures ci-dessous :

à 16h00 le vendredi 16 septembre 2022 pour les candidats des TROUPES

à 12h00 le samedi 17 septembre 2022 pour les candidats des épreuves TAMA & solistes Adultes

à 18h00 pour les finales du samedi 17 septembre 2022 pour tous les qualifiés

Ils doivent se présenter obligatoirement avec une pièce d'identité en cours de validité.

1 test négatif antigénique (adultes) ou salivaire pour les enfants si nécessaire au moment du concours + documents demandés

Le déroulé est communiqué quelques jours avant la compétition.

6 - Les Catégories :

a/ AMATEUR :

TAMA - Concours enfants :

Filles : 'ORI TAMAHINE SOLO

3 catégories d'âge : 6 à 8 ans // 9 à 11 ans // 12 à 14 ans

Garçons : 'ORI TAMAROA SOLO

3 catégories d'âge : 6 à 8 ans // 9 à 11 ans // 12 à 14 ans

TROUPES 'OTEVA TAMA (formation à partir de 4 G/F de 6 ans à 14 ans à la date du concours)

Concours Adultes :

VAHINE : 'ORI VAHINE SOLO (OTEA)

4 catégories d'âge : 15 à 19 ans // 20 à 29 ans // 30 à 39 ans // 40 ans et +

TANE : 'ORI TANE SOLO

2 catégories d'âge : 15 à 29 ans // 30 ans et +(si le nombre de participants le permet)

MEHURA (formation de 5 pers à 10 H/F de 15 ans et + à la date du concours)*

TROUPES 'OTEA (formation de 5 pers à 10 pers H/F de 15 ans et + à la date du concours)*

A la fin de la compétition, les candidats ayant terminé sur les podiums des catégories amateurs (Ori Vahine solo, troupes Mehura et Otea) seront promus à la catégorie pro pour l'année suivante.

b/ PRO :

Sont considérés comme PRO tout candidat ayant terminé sur un podium lors d'un concours de 'Ori Tahiti reconnu par l'organisation.

'ORI VAHINE SOLO : Tous âges confondus

MEHURA*

TROUPES OTEA*

*Pour les catégories de troupes, les tane doivent danser le Ori Tane et les vahine doivent danser le Ori Vahine

7 – Le programme par séance pour chaque catégorie

Le VENDREDI à 20h00 :

à la fin de la séance des troupes, plusieurs prix seront remis et les sélectionnés pour la finale du lendemain annoncés.

Le prix du meilleur costume sera attribué.

Troupes MEHURA & OTEA :

Le podium des 3 meilleurs de la catégorie Mehura & Otea Pro seront annoncés et récompensés

Le podium des 3 meilleurs de la catégorie Mehura & Otea Amateur seront annoncés et récompensés

Les 5 premiers du classement général (amateur + pro) MEHURA puis troupe 'OTEA seront annoncés comme les qualifiés pour la finale du samedi. Ils concourront en finale pour déterminer le podium Overall final et le vainqueur du classement général des Troupes MEHURA et des Troupes OTEA. Si le vainqueur AMATEUR ne se trouve pas dans les 5 meilleurs du classement, il sera automatiquement sélectionné pour la Finale

Le SAMEDI à 14H :

à la fin de la séance des tama et solistes adultes, plusieurs prix sont remis et les adultes sélectionnés pour la finale de la soirée du samedi seront annoncés.

Catégories TAMA : Les podiums et vainqueurs des 3 catégories d'âge solistes Filles/Garçons seront annoncés et récompensés ainsi que le podium et le vainqueur de la catégorie Troupe 'Otea TAMA

Catégories Adultes :

'ORI VAHINE SOLO* :

Seront annoncés :

Le podium et vainqueur de la catégorie ORI VAHINE SOLO Pro

Les podiums et vainqueurs des catégories ORI VAHINE SOLO Amateur par catégorie d'âge

Les 10 premières du classement général (tous âges confondus, amateur + pro) seront annoncés comme les 10 qualifiés pour la finale du samedi soir.

La première de chacune des catégories d'âge amateur sera automatiquement qualifiée pour la finale même si elle ne figure pas dans les 10 premières du classement toutes catégories ci dessus mentionné.

Elles concourront en finale (par 2 en duel) pour déterminer le podium final et le vainqueur du classement général des ORI VAHINE SOLO overall.

'ORI TANE SOLO :

Si le nombre le permet, les 6 premiers du classement général seront annoncés comme les 6 qualifiés pour la finale du samedi. Ils concourront en finale par 2 pour déterminer le podium final et le vainqueur de la catégorie.

Le SAMEDI à 20h00 : à la fin de la séance des finales, plusieurs prix sont remis et podiums annoncés.

Le podium et vainqueur ORI VAHINE SOLO toutes catégories

Le podium et vainqueur ORI TANE SOLO toutes catégories

Le podium et vainqueur TROUPES MEHURA toutes catégories

Le podium et vainqueur TROUPES OTEA toutes catégories

Sur la scène de l'Opéra de Massy. Les prix seront remis par les membres du jury, les partenaires et les organisateurs. Toutes les notes seront à retirer sur votre compte utilisateur HiP's league.

8 - Musiques

TAMA SOLO : les musiques originales de percussions polynésiennes jouées par un orchestre live sont d'une durée d'environ 1'20 et toutes les prestations sont improvisées.

TROUPE 'OTEA TAMA: l'organisation proposera un choix de 2 musiques originales OTEA de 1'20 environ qui seront jouées en live sur scène par les musiciens.

Une bande son au format MP3 sera fournie par l'organisation en mars 22 à télécharger de votre compte Hipsleague..

'ORI VAHINE SOLO PRO & AMATEUR : les musiques originales de percussions polynésiennes jouées par un orchestre live sont d'une durée d'environ 2'00 et toutes les prestations sont improvisées.

'ORI TANE SOLO : les musiques originales de percussions polynésiennes jouées par un orchestre live sont d'une durée d'environ 2'00 et toutes les prestations sont improvisées.

MEHURA PRO et AMATEUR : La formation propose à l'organisation une musique *APARIMA* lente de 2'30 (à 5secondes près).

La bande son fournie doit d'être de bonne qualité sonore et au format MP3.

Si la musique retenue est déjà dans la programmation MEHURA ou ne convient pas à l'organisation et ou au jury, la formation devra en choisir une autre.

Toutes les troupes devront présenter le même programme sur la même chanson lors de la séance du vendredi soir et du samedi soir (pour les troupes qualifiées).

TROUPE OTEA : l'organisation proposera un choix de 3 musiques originales *OTEA* de 2'00 environ qui seront jouées en live sur scène par les musiciens.

Une bande son au format MP3 sera fournie par l'organisation en mars 22 à télécharger de votre compte Hipsleague.

9 - Le Jury

Il est composé de professionnels et personnalités reconnues dans le 'Ori Tahiti choisies par les organisateurs.

Le jury est souverain et est seul légitime à noter et désigner les vainqueurs. Sa décision finale doit être respectée.

Les organisateurs n'interviennent pas dans les notations et les résultats.

10 - Notation

Chaque membre du jury attribue une note à chaque concurrent.

Les critères de notation se basent sur : la variété des pas, fluidité des mouvements, respect du rythme, technique des mouvements, originalité, expression du corps et des gestes, émotion transmise, déplacements dans l'environnement, gestuelle adaptée au texte, tenue/costume et pour les formations, la symbiose et la complicité seront également notés.

MEHURA	SCORE / 80	Thème / 20	Synchro / 20	Artistique / 20	Choreo / 20
Troupe 'OTEA	SCORE / 80	Rich. Choreo / 20	Technik / 20	Synchro / 20	Artistique / 20
OVS	SCORE / 80	Rich. Choré / 20	Technik / 20	Quality Fa'arapu / 20	Artistique / 20
OTS	SCORE / 80	Rich. Choré / 20	Technik / 20	Qlity Paoti / 20	Artistique / 20
TAMA	SCORE / 40	Technique / 20	Artistique / 20		

11 - Pas de danse imposés

Pour les *vahine* :

'ORI VAHINE SOLO et TROUPES MEHURA & OTEA : une variété de 3 pas différents au minimum doivent être présentés, dont le *fa'arapu* qui est imposé et obligatoire dans les concours *ote'a*.

Pour les *tane* :

'ORI TANE ET TROUPES MEHURA & OTEA : une variété de 3 pas différents minimum doivent être présentés, dont le *pa'oti* qui est imposé et obligatoire.

Pour les *Tama* :

'ORI TAMAHINE SOLO et Troupe 'Otea Tama : une variété de 2 pas différents au minimum doivent être présentés, dont le *fa'arapu* qui est imposé.

'ORI TAMAROA SOLO et Troupe 'Otea Tama : une variété de 2 pas différents minimum doivent être présentés, dont le *pa'oti* qui est imposé.

12 - Tenue

POUR LES VAHINE

Ori Vahine Solo et tamahine :

un *tape'a titi* (soutien gorge) en coton ou seins-coco, avec un *pareu* unicolore 100% coton noué à la taille (attache en boudin non autorisée)

Les soutiens gorges doivent être recouvert d'un tissu ou décorés.

Le pareu doit être juste au dessus du genoux

Les tailles ou ceintures ne sont pas autorisées dans cette catégorie

Troupes Mehura :

Costume libre (robe ou pareu) avec longueur jusqu'aux chevilles. Toutes matières autorisées

Troupes OTEA :

Costume libre (more ou pareu) créations végétales ou en tissus

POUR LES TANE

Ori tane Solo et Tamaroa :

un *pareu* unicolore uniquement.

Décoration de bras autorisées, jambières frangées interdites pour cette catégorie.

Troupe Mehura, Troupe Otea :

Pareu ou pantalon en tissus autorisé (pas de blue jean autorisé)

Pour les catégories de groupe, pour tout accessoire sur scène (bâton, lance, etc...), toujours demander à l'organisation pour validation, afin de ne pas être pénalisé.

POUR TOUS LES CONCURRENTS

Les couronnes de tête, coiffes, pique cheveux, serre-têtes, bandeaux,... en végétal frais ou synthétique, en coquillages ou plumes sont autorisés. Les parures pour le cou et poignets assorties sont autorisées. Les colliers ou couronnes de cou des *vahine* s'arrêtent à hauteur du *tape'a titi*. Les accessoires pour les bras sont autorisés.

ATTENTION : les montres, alliances, bagues, boucles d'oreilles, piercings visibles au visage, au nombril et autres bijoux personnels sont interdits. Les chewing-gums sont interdits sur scène. **Les pareu en fibranne ne sont pas autorisés dans la catégorie Ori Vahine Solo.** Vous risquez de perdre des points si vous en portez un. Tout accessoire non visible pouvant aider à amplifier la vitesse d'exécution de certains mouvements (chambre à air avec sable autour de la taille sous le pareu, etc ...) sont interdits et entraînent une disqualification immédiate ou différée avec destitution du titre si la faute est prouvée même après la compétition.

ATTENTION : un accessoire ou élément du costume perdu pendant la prestation expose le concurrent à une pénalité.

Obligatoire : le port d'un sous vêtement (slip, string, culotte, boxer, etc ...) est obligatoire pour des mesures d'hygiène et de captation/diffusion d'image.

13 - Disqualification

Tout retard doit être annoncé aux organisateurs au minimum 2 heures avant la convocation des concurrents.

Tout retard non annoncé aux organisateurs ou toute non présentation au concours donne lieu à une disqualification immédiate et à un non remboursement des frais d'inscription.

Tout comportement non respectueux, injurieux, antisportif ou provocateur envers les autres participants, les organisateurs, le jury, le public, un membre du staff, le lieu de l'événement, ou une tierce personne située dans ce même lieu, est sanctionné par une disqualification immédiate du candidat, s'expose à un déclassement, à un non remboursement des frais d'inscription et une exclusion de tout événement KEARENA dans le monde.

Tout candidat en état d'ébriété ne peut accéder ni au backstage ni à la scène et est sanctionné par une disqualification immédiate et un non remboursement des frais d'inscription.

Tout candidat qualifié en finale, s'engage à se présenter à l'heure dite dans le déroulé afin d'effectuer sa performance sous peine d'être disqualifié et déclassé.

14 - Engagement du candidat pour le partage des prestations scéniques & photos

Le candidat peut partager les photos et vidéos des performances sur scène mises à disposition par le Heiva i Paris sur tous leurs réseaux dans le but de promouvoir sa participation à l'événement en mentionnant @heivaiparis.

Le candidat s'engage à ne pas filmer ou faire filmer par une tierce personne les prestations sur scène pour les exploiter sur tous supports de diffusion (internet, tv, etc)

Le candidat s'engage à ne pas utiliser à des fins commerciales (affiches, workshops, spectacles, flyers, et autre outil promotionnel) les photos et ou films captés lors de la compétition car les droits d'image appartiennent à KEARENA et encourent des poursuites si tel est le cas.

Les films des prestations scéniques sont la propriété du diffuseur de la captation et de KEARENA qui se réservent le droit de saisir les tribunaux de Paris en cas de litige.

KEARENA

DREAMS HAVE NO BOUNDARIES